

## **LES PROTESTANTS ET LA LAÏCITÉ, UNE CHANCE, UN DÉFI ? <sup>2</sup>**

*par Valentine Zuber*

*Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études*

### **Le combat historique des protestants français en faveur de la liberté de religion et de conviction pour tous**

Les protestants français ont depuis longtemps des affinités électives avec la laïcité républicaine, ce principe politique qui leur a permis d'accéder enfin à une pleine citoyenneté dans une nation française qui les avait tant opprimés par le passé... L'histoire est maintenant bien connue de leurs combats pour la reconnaissance de leur différence religieuse, et ce, depuis les débuts de la Révolution française jusqu'à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

Les protestants se sont activement engagés dans la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et en particulier de son article 10 (discours de Rabaut Saint-Etienne à l'Assemblée constituante : « Je ne demande pas la tolérance, mais la liberté »). Puis ils ont suivi attentivement les différentes lois visant à l'égalité de tous les citoyens de quelque confession religieuse ils se réclament. Ce qui est fait le 24 décembre 1789, avec un nouveau décret adopté par l'Assemblée qui reconnaît aux « non-catholiques » et aux comédiens l'accès à tous les emplois civils et militaires et leur accorde également le droit de vote et d'éligibilité. Les juifs ne bénéficient pas, dans un premier temps, de ces améliorations et sont restés soumis à des restrictions en matière d'égalité d'emploi jusqu'aux lois des 28 janvier 1790 (les juifs séfarades obtiennent leurs droits de citoyens actifs) et 28 septembre 1791 (loi d'émancipation des juifs d'Alsace-Lorraine). C'est encore un protestant, Pierre-Joseph Cambon qui va effectuer la première séparation des Églises et de l'État (21 février 1795), afin de mettre un terme à la guerre civile et religieuse qui ensanglantait le pays depuis des années. Les protestants ont ensuite adhéré loyalement au régime des cultes reconnus qui instaure pour la première fois un pluralisme religieux légal dans une même Nation (les Articles organiques de 1802 complétant le Concordat de 1801). Pourtant l'application d'une police des cultes tatillonne les a longtemps empêchés de renouer avec leur organisation ecclésiologique traditionnelle, à savoir le système presbytéro-synodal, et, par ailleurs, la reconnaissance étatique ne s'étendait pas aux nombreuses églises évangéliques libres qui fleurirent alors à l'occasion du Réveil.

Le combat des protestants pour la liberté de conscience et la neutralité de l'État a donc continué, émaillé d'avancées progressives : c'est par exemple la plaidoirie de l'avocat protestant Odilon Barrot pour la liberté de conscience des protestants sous la Restauration qui leur a permis de s'abstenir de pavoiser pendant la procession de la Fête-Dieu : « La loi doit être athée » (Cour de cassation en 1818). C'est aussi la première réclamation théologique en faveur de la séparation des Églises et de l'État par le pasteur vaudois Alexandre Vinet dès 1825 (en 1826, la Société – protestante et parisienne – de la Morale Chrétienne lui assura une large

---

<sup>2</sup> Ce texte est une version révisée et augmentée de Valentine ZUBER, « Défendre et renouveler la laïcité », *Les protestants 500 ans après la Réforme. Fidélité et liberté*, FPF-Éditions Olivétan, Lyon, 2017, p. 160-165.

*Cultes-conférences du Foyer de l'âme 2018 « Dieu nous empêche-t-il de vivre ensemble ? »*

audience en couronnant son *Mémoire en faveur de la liberté des cultes* qui reste l'un des grands manifestes de cette époque pour la liberté religieuse).

C'est la laïcisation et la nationalisation progressives de l'école publique avec la Loi Guizot, du nom du premier ministre protestant de Louis-Philippe François Guizot (1833), puis la loi Ferry (1882). Le rôle des protestants a été décisif dans l'élaboration des nouveaux programmes scolaires républicains, le développement de l'enseignement féminin et du nouvel enseignement de la morale laïque (avec les personnalités protestantes bien connues que sont Ferdinand Buisson, Félix Pécaut ou Pauline Kergomard...).

L'élite intellectuelle protestante a adhéré massivement au nouvel enseignement laïc du fait religieux avec la direction et l'animation de la section de sciences religieuses créée en 1886 à l'École pratique des hautes études (Gabriel Monod, Albert Réville père et fils, Maurice Vernes) prônant une approche scientifique et déconfessionnalisée des religions.

## **La vigilance laïque des protestants réaffirmée au cours de l'histoire**

Lorsque la liberté et l'égalité leur ont enfin été complètement assurées, beaucoup d'entre eux n'ont pourtant pas cessé leur engagement en faveur d'une vision compréhensive et non discriminante de la citoyenneté. Parce que les persécutions pouvaient toujours recommencer, il leur a paru logique – et moralement nécessaire – de continuer à plaider pour la reconnaissance de l'égalité de dignité des autres propositions religieuses présentes sur le territoire français, en Outremer et à l'étranger.

Ils ont ainsi été majoritairement dreyfusards et républicains sous la III<sup>e</sup> République, tant l'antisémitisme politico-religieux qui se déchaînait alors leur rappelait les jours sombres de la persécution royale et du Désert au lendemain de la Révocation de l'Édit de Nantes (le Lieutenant-Colonel Marie-Georges Picquart, l'avocat Louis Leblois, le vice-président du sénat Auguste Scheurer-Kestner...).

Ils ont œuvré et applaudi à la séparation des Églises et de l'État de 1905 et veillé par la presse (campagne du Siècle) et par l'intermédiaire de hauts fonctionnaires (comme Louis Méjan, dernier directeur de l'administration autonome des cultes, membre du cabinet d'Aristide Briand) à ce que celle-ci soit aussi respectueuse de la liberté de conscience et de la liberté d'expression de toutes les convictions religieuses dans l'espace public. Ils ont ainsi fermement combattu contre les projets antireligieux et anticléricaux de Émile Combes.

Ils se sont ralliés à l'Union sacrée lors de la guerre de 1914-1918 en affirmant, face à l'idéologie anti-protestante du soupçon, latente depuis 1870, de leur patriotisme jamais désavoué en dépit de leurs réseaux, professionnels et familiaux avec un certain protestantisme suisse et allemand.

Ils se sont tout aussi massivement mobilisés au moment des persécutions raciales contre les juifs sous le régime vichyste en incitant certains d'entre eux à recréer, avec les moyens du bord et en assumant sa clandestinité, un nouveau « Désert » protecteur des israélites alors impitoyablement pourchassés (avec les interventions décisives du pasteur Étienne Trocmé au Chambon-sur-Lignon).

Le scandale de l'extermination des juifs par les nazis – avec la complicité de l'État français – a entraîné un grand nombre de nos coreligionnaires à poursuivre sans relâche ce combat en faveur des individus persécutés, de quelques convictions

qu'ils se réclament. L'engagement sans concessions des autorités religieuses et de nombreuses personnalités protestantes (comme le président de la Fédération protestante de France, Marc Boegner), la création d'ONG d'origine protestante lors de la seconde guerre mondiale et de la guerre d'Algérie, leur engagement contre la torture et pour les droits de l'homme (Cimade de Madeleine Barrot, ACAT d'Hélène Engel et Édith du Tertre) et maintenant la mobilisation sans concessions face au scandale politique et sanitaire lié à l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, témoignent de cette préoccupation constante de beaucoup d'entre eux.

À la suite de ce combat pour la liberté et l'égalité républicaines, les protestants ont aussi voulu promouvoir son idéal de fraternité, en prônant une laïcité d'ouverture et en réclamant de l'État le respect d'une équité absolue vis-à-vis de toutes les propositions religieuses (Jean Baubérot). En effet, selon eux, seul ce principe politique appliqué avec justice et discernement permet un traitement équitable de chacun, dans le respect de l'égalité et de la liberté individuelle de tous.

## **La laïcité, une exigence et un défi pour tous les protestants**

Or la laïcité, en envahissant le débat social, politique et médiatique depuis plus d'une trentaine d'années, s'est trop souvent réduite à ne plus être qu'un slogan exclusif, ignorant, voire méprisant la réalité culturelle, religieuse et sociale de notre société. Celle-ci est marquée non seulement par la diversification inéluctable des identités, la pluralisation accélérée des valeurs individuelles et la sécularisation des mentalités dans le cadre démocratique de l'État de droit, mais aussi par l'aggravation des inégalités. Ces dernières divisent profondément notre société et sont perçues par beaucoup comme créant – injustement – une société à deux vitesses.

Transposant terme à terme la logique du bouc-émissaire, juifs avant-guerre, musulmans, roms, réfugiés aujourd'hui, le discours de type laïco-identitaire, instrumentalisé et racialisé par le politique – de l'extrême-droite à une certaine gauche sclérosée –, me paraît constituer un véritable dévoiement du principe d'origine libérale qu'est la laïcité. Cette polarisation met en danger la cohésion de l'ensemble de la société et compromet la paix sociale nécessaire préjudicant à la prospérité et au bonheur de chacun. Parce que les individus composant les minorités, les musulmans ou les juifs, les roms, les réfugiés sont, injustement, craints, méprisés, ou même rejetés, il est urgent pour les protestants de se remettre à protester. Parce que la laïcité a été leur chance de rester différents, tout en accédant à une égale et réelle citoyenneté, ils se doivent donc de la défendre dans toute son étendue et son intégrité pour les autres autant que pour eux-mêmes.

Parce que nous sommes protestants, et que nous n'avons jamais oublié notre douloureuse expérience minoritaire passée, il nous faut certes participer sans relâche au débat contemporain sans cesse renaissant sur la laïcité. Beaucoup d'entre nous le font déjà. Mais nous devons continuer d'insister sur l'équité nécessaire que ce principe suppose dans la prise en compte réelle des droits – politiques, culturels, religieux, économiques et sociaux – accordés à tous les individus citoyens sans distinction.

Trois conditions doivent être impérativement respectées afin de défendre notre compréhension libérale et inclusive de la laïcité :

Il nous faut renoncer à la tentation de sacraliser outrageusement le principe de laïcité. Toute essentialisation outrée risquerait de transformer ce principe en une sorte de valeur morale particulière, rigidifiée, intolérante, surplombante et opposable à d'autres valeurs qu'elle ne manquerait pas de vouloir disqualifier.

Il nous faut donc admettre que la laïcité n'est (et c'est déjà beaucoup) qu'un principe juridico-politique. Celui-ci est susceptible d'évoluer, afin d'apaiser autant que possible les relations parfois conflictuelles entre les différentes composantes de notre société. Ces modalités d'application doivent donc être constamment réadaptées à la réalité du temps présent.

Promouvoir la laïcité constitue donc une exigence éthique essentielle pour les citoyens que nous sommes. Elle peut nous permettre de mieux vivre ensemble, en cherchant, par le respect du droit, à aplanir nos différends de manière à la fois ferme, lucide et éclairée. Cela ne peut se faire que dans l'adoption d'une attitude politique toujours respectueuse des droits humains fondamentaux, ceux-ci étant essentiellement basés sur notre irréductible égalité en dépit de la diversité de nos modes de vie et de pensée.

La laïcité est donc bien à la fois un principe et une exigence. Nous devons certes nous en inspirer, et nous efforcer de respecter son esprit dans tous nos comportements publics et privés. Il ne faut cependant pas hésiter à vouloir l'approfondir et même à chercher à la renouveler afin de l'adapter au mieux aux réalités contemporaines. Dès lors, il est important de ne pas cesser d'y réfléchir pour la faire évoluer tout en évitant d'en faire la solution miracle et incontestée à tous nos problèmes de société. La laïcité ne peut pas être la panacée universelle propre à régler tous les conflits ou problèmes liés à la coexistence culturelle, politique ou religieuse et aux inégalités sociales. Elle constitue un outil parmi d'autres, plus précisément ciblés, qui doivent, dans un cadre démocratique réellement assumé, permettre l'avènement d'une société plus juste et apaisée d'un point de vue à la fois culturel, religieux, économique et social. La laïcité est donc un idéal de gouvernement toujours en chantier, et ce, pour les protestants qui y sont particulièrement attachés comme pour tous les autres. Ce défi ne peut cependant être relevé que dans une vision et une action prenant résolument en considération l'égalité de dignité de tous les individus composant notre société. La laïcité ne doit donc pas être érigée en un monument intangible et sacré, mais son esprit doit continuer de nous guider pour la préservation et la diffusion de nos valeurs démocratiques et républicaines, dans un souci renouvelé d'écoute et d'ouvertures aux autres, nos concitoyens, nos frères.

**Bio-biblio :** Valentine Zuber est Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études (PSL Research University) à Paris, titulaire de la chaire de « Religions et relations internationales ».

Historienne de formation, elle est une spécialiste de l'histoire de la tolérance religieuse et du pluralisme en Europe. Elle a particulièrement travaillé sur l'histoire de la laïcité en France et sur les origines intellectuelles des droits de l'homme. Elle s'intéresse actuellement aux paradoxes de la défense de la liberté religieuse dans le cadre de l'universalisation des droits de l'homme.

Elle a publié entre autres : *La laïcité en débat. Au-delà des idées reçues*, Paris, Le Cavalier bleu, 2017 ; *La laïcité en France et dans le monde*, Paris, La Documentation photographique, 2017 ; *L'origine*

*Cultes-conférences du Foyer de l'âme 2018 « Dieu nous empêche-t-il de vivre ensemble ? »*

*Les protestants et la laïcité, une chance, un défi ?* par Valentine Zuber le 4 février 2018

*religieuse des droits de l'homme. Le christianisme face aux libertés modernes*, Genève, Labor et Fides, 2017 ; *Le Culte des droits de l'homme*, Paris, Gallimard, 2014 ; *Les Conflits de la tolérance, Michel Servet entre mémoire et histoire (XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> s.)*, Paris, Honoré Champion, 2004 ; Avec Jean BAUBEROT, *Une haine oubliée. L'antiprotestantisme avant le pacte laïque (1870-1905)*, Paris, Albin Michel, 2000 (prix Eugène Colas de l'Académie française, 2000). Elle a dirigé *La liberté religieuse*, Paris, Van Dieren éditions, 2017.